

Classement et classification

Gaston Bernier

Volume 37, Number 1, January–March 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028411ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028411ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Bernier, G. (1991). Classement et classification. *Documentation et bibliothèques*, 37(1), 39–39. <https://doi.org/10.7202/1028411ar>



Classement et classification

Le rapport annuel d'un établissement documentaire québécois, publié récemment, contient cette phrase: « La seconde (tâche des services du traitement) est l'analyse du contenu du document et l'établissement de sa classification à partir du système de classification de la Bibliothèque du Congrès... ». Dans la même page, un peu plus loin, on précise que les mêmes services avaient « classifié » un certain nombre de publications au cours des douze mois observés.

Pour les « profanes » que nous sommes, la distinction entre classer et classifier, entre classement et classification, est loin d'être claire et limpide.

Cependant, il est peut-être une façon d'y parvenir: aligner quelques citations tirées d'un dictionnaire d'usage.

D'abord, le mot **classer**: « Le collectionneur classe les timbres... »; « Un huissier classait la correspondance... ». Ensuite, **classifier**: « Il est difficile de classifier la production littéraire de cette période ». Enfin, les substantifs: « Le classement de toutes ces fiches demandera plusieurs jours de travail »; « Ils étudièrent les nuages d'après la classification de Luke-Howard »; « Comte a dressé une classification des sciences ».

Ces quelques exemples illustrent bien que « classer » et « classement » d'une part, et « classifier » et « classification » d'autre part, ne sont pas interchangeables et ne s'utilisent pas dans des contextes identiques.

Jean Darbelnet avait, à quelques reprises par le passé, noté le problème posé par l'utilisation correcte de ces notions voisines. Dans le *Dictionnaire des particularités de l'usage* (1986), il précisait: « La classification est un système et non une opération. Linné est l'auteur d'une classification des plantes. Mettre un certain ordre, c'est classer et non « classifier » (mot rarement employé, car on a rarement l'occasion d'établir des classifications). On adopte un système de classement. Une commission peut être chargée du classement des fonctionnaires ».

Les auteurs du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, pour bien faire comprendre

le sens des deux substantifs, citent le Littré: « Le classement est l'action de ranger effectivement d'après un certain ordre... La classification est l'ensemble des règles qui doivent présider au classement effectif ou qui déterminent idéalement un ordre dans les objets ».

Le professeur Darbelnet avait détecté, il y a plus de 25 ans, la confusion qui s'installait au Québec entre les deux verbes. Il en faisait même un anglicisme morphologique type en ce sens qu'un seul élément du mot était affecté. D'autres fautes de même ordre seraient: « inflationnaire » au lieu d'« inflationniste », « voteur » au lieu de « votant » ou, encore, « pyromaniaque » au lieu de « pyromane ». Cependant, l'utilisation fréquente en français de « classifier »

et « classification » relève également du calque.

Le mot anglais « classify » signifie tantôt regrouper en classe, tantôt établir un plan de classement ou de classification et, également, déterminer l'indice de classement.

Il faudrait donc faire les distinctions d'usage et apprendre à utiliser, à bon escient et selon les registres désirés, classement et classification, classer et classifier.

Gaston Bernier
Bibliothèque
Assemblée nationale
Québec

À VOTRE SERVICE

DEPUIS

1946

PERIODICA INC.

AGENCE INTERNATIONALE
INTERNATIONALE SUBSCRIPTION
D'ABONNEMENTS AGENCY

- Entreprise canadienne-française.
- Service professionnel d'abonnement.
- Gestion informatisée.
- Service personnel aux collectivités.

1155, avenue Ducharme, Outremont, Qué., H2V 1E2
C.P. 444, Outremont, Qué., H2V 4R6
Tél.: (514) 274-5468 Fax: (514) 274-0201
Pour le Québec et l'Outaouais: 1-800-361-1431